

Financement



Paieement en 3 fois sans frais*.

Pour le règlement en 3 fois sans frais, les conditions sont les suivantes :

- 1er règlement à l'inscription
- 2ème règlement 30 jours après
- 3ème règlement 30 jours après

Pour plus d'informations concernant les moyens de financement, contactez- nous au **04 99 63 28 95**.

* Sous réserves de la formule choisi.



Financement compte CPF.

Nous sommes organisme de formation référencé DATADOCK. Nous avons donc la possibilité de vous faire financer* la formation au permis B, grâce au compte CPF.

*250€ de frais d'envoi et de suivi de dossier.

Pour plus d'informations concernant les moyens de financement, contactez- nous au **04 99 63 28 95**.



Permis à 1 euros

il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.



Aide de la région

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs qui répondent aux critères suivants peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire :

- être âgé d'au moins 18 ans (même si on a commencé son contrat à 16 ou 17 ans)
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution (quelle que soit la date de signature du contrat)
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B, que ce soit pour la partie théorique (le code de la route) ou pratique (examen de conduite).

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de **500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.